

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 12	
Pouvoirs : 01	
Pour 12	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 30/03/2022	
Date d'affichage : 14/04/2022	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux,
Le quatre avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN), Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2022/04/042 : Création des postes saisonniers

Pour faire face aux contraintes hivernales et estivales des différents services de la commune, il apparaît nécessaire de recruter des agents saisonniers pour renforcer les effectifs des services communaux comme suit :

SERVICES TECHNIQUES :

A/ Pour le renfort de l'équipe technique durant la saison estivale (3 postes d'agents polyvalents non permanents à TC) :

1/ Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)
Temps de travail : 35 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 1^{er} mai au 31 octobre

2/ Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)
Temps de travail : 35 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 1^{er} mai au 30 septembre

3/ Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste)
Temps de travail : 35 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 1^{er} juin au 31 octobre

Il convient également de créer un autre poste saisonnier habituellement ouvert pour le fleurissement :

4/ Grade : Adjoint Technique Territorial (1 poste non permanent à TNC)
Temps de travail : 25 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 1^{er} juillet au 31 août

B/ Pour le renfort de l'équipe technique durant la saison hivernale (2 postes d'agents polyvalents non permanents à TC) :

1/ Grade : Adjoint Technique Territorial (2 postes)
Temps de travail : 35 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : du 1^{er} décembre au 30 avril

SITE NORDIQUE :

C/ Pour le renfort de l'équipe nordique durant la saison hivernale (4 postes d'agents polyvalents non permanents à TC) :

1/ Grade : Adjoint Technique Territorial (2 postes de pisteurs secouristes)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} novembre au 30 avril

2/ Grade : Adjoint Administratif Territorial (2 postes d'agents d'accueil)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} novembre au 30 avril

GARDERIE :

D/ Pour le renfort de l'équipe de la garderie Le Chat Botté pour sa Micro-crèche durant la saison estivale (2 postes d'agents d'animation polyvalents non permanents à TNC) :

1/ Grade : Adjoint Territorial d'Animation (2 postes)

Temps de travail : 30 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} juin au 30 novembre

E/ Pour le renfort de l'équipe de la garderie Le Chat Botté pour la Halte-Garderie et le Centre de loisirs durant la saison hivernale (10 postes non permanents à TC décomposés comme suit):

1/ Postes d'animateur/coordonateur de la Halte-Garderie

Grade : Auxiliaire de puériculture / Infirmier(e) / EJE (1 poste)

Temps de travail : 35 heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} novembre au 30 avril

2/ Postes d'auxiliaire de puériculture / Infirmier(e) / EJE pour la Halte-Garderie

Grade : Auxiliaire de puériculture / Infirmier(e) / EJE (2 postes)

Temps de travail : 35 heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 15 novembre au 30 avril

3/ Postes d'animateurs de la Halte-Garderie

Grade : Adjoint territorial d'animation (3 postes)

Temps de travail : 35 heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} décembre au 30 avril

4/ Poste d'animateur/coordonateur Centre de loisirs

Grade : Educateur de Jeunes Enfants (1 poste)

Temps de travail : 35 heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 15 novembre au 30 avril

5/ Postes d'animateurs Centre de loisirs

Grade : Adjoint territorial d'animation (2 postes)

Temps de travail : 35 heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} décembre au 30 avril

6/ Postes de renforts

Un poste de renfort si le besoin s'en faisait ressentir, et notamment pendant les vacances scolaires

Grade : Adjoint territorial d'animation (1 poste)

Temps de travail : 35 heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} décembre au 30 avril

Le deuxième de renfort est assuré par un agent déjà en poste dans la collectivité, donc mobilisable en cas de montée rapide des effectifs et notamment lors des périodes de vacances scolaires.

E/ Pour le renfort du service Police Municipale (1 poste d'ASVP non permanent à TC) :

Grade : ASVP (1 poste)

Temps de travail : 35 heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 1^{er} décembre au 30 avril

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** de créer les postes saisonniers dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer les contrats correspondants ;
- **ASSURE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

